



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

rythmes scolaires

Question au Gouvernement n° 448

Texte de la question

RÉFORME DE L'ÉCOLE

M. le président. La parole est à M. Jacques Lamblin, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Jacques Lamblin. Je m'adresse à M. Vincent Peillon, ministre de l'éducation nationale, pour lui poser deux questions.

La première est de dimension régionale. La Lorraine est la seule région de France à perdre des postes à la rentrée 2013. Une fois passée la satisfaction fugace de voir les élus socialistes lorrains atterrés par votre décision, je voudrais vous demander ce que les enfants de Lorraine ont fait au Gouvernement pour être victimes d'une telle exclusion. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

M. Bernard Roman. Intéressez-vous donc à toutes les régions !

M. Jacques Lamblin. Ma seconde question est de dimension nationale. Elle a trait à l'aménagement des rythmes scolaires.

Je fais partie des maires qui, au départ, regardaient avec la plus grande bienveillance le principe d'une réforme de l'enseignement primaire, comprenant, entre autres, un aménagement des rythmes scolaires. Mais force est de constater qu'aujourd'hui rien ne va plus, monsieur le ministre.

Rejet du projet par le Conseil supérieur de l'éducation ; rejet du projet par le Comité technique ministériel ; rejet du projet par la Commission d'évaluation des normes ; rejet du projet par les enseignants et leurs syndicats ; rejet du projet par vos amis - je cite le peu charitable Jean-Christophe Cambadélis, qui juge que Vincent Peillon " n'a pas toujours le doigté nécessaire "... *(Exclamations sur les bancs du groupe SRC.)* J'arrête là les anaphores, cela pourrait m'emmener loin.

Ce dossier, en or au départ, est aujourd'hui en plomb. Regardant par le petit bout de la lorgnette, vous avez réduit une grande réforme à cette affaire quasi improvisée du mercredi matin. L'erreur est là, et nulle part ailleurs !

Aujourd'hui, chacun se sent bousculé, les consignes changent chaque jour ou presque. Chacun est pressé de s'engager, pressé de décider. Chacun se méfie, car chacun sait que le diable est dans les détails.

Ma question est simple : quand les élus locaux sauront-ils définitivement, précisément et irrévocablement ce que vous attendez d'eux ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de la réussite éducative. *(Protestations sur les bancs du groupe UMP.)* Mes chers collègues, vous savez pertinemment que c'est le Gouvernement qui choisit quel ministre répond aux questions.

Mme George Pau-Langevin, *ministre déléguée chargée de la réussite éducative*. Mesdames et messieurs les députés, je vous prie d'excuser M. Vincent Peillon, qui accompagne aujourd'hui le Président de la République en province.

Vous avez, monsieur le député Lamblin, posé deux questions. La première concerne la Lorraine qui, nous dites-vous, subira des diminutions de postes. Je tiens à vous indiquer que ce gouvernement a sensiblement accru le nombre de professeurs qui se trouveront devant les élèves. Toutefois, dans certaines académies, le nombre d'élèves a nettement diminué ; il convient par conséquent d'adapter le nombre de professeurs au nombre d'élèves, en tenant compte des besoins.

Par ailleurs, vous avez souligné que la réforme des rythmes scolaires entraînera nombre de difficultés pour les

collectivités territoriales. Nous ne sous-estimons pas l'effort d'adaptation qui sera demandée aux professeurs et aux collectivités territoriales ; mais cette réforme n'en demeure pas moins indispensable, parce qu'elle est dans l'intérêt de nos enfants. Ils sont en effet les plus maltraités parmi tous les enfants des pays de l'OCDE, ceux qui ont le moins de jours de classe - 144 jours par an, contre 187 pour les enfants des autres pays. Par conséquent, il faut impérativement que la situation évolue. Nous avons mené une grande concertation pendant plusieurs mois. (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*) Tout le monde a été entendu. Il faut savoir que la réforme des rythmes n'aura pas d'incidence sur le nombre d'heures pendant lesquelles les enfants seront devant leurs professeurs, ni sur la charge de travail des enseignants. La modification que nous proposons permettra à nos enfants d'apprendre dans de meilleures conditions. La concertation s'ouvrira donc sur les modalités d'application de la réforme, laquelle, je le rappelle, est indispensable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

Données clés

Auteur : [M. Jacques Lamblin](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 448

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Réussite éducative

Ministère attributaire : Réussite éducative

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [24 janvier 2013](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [24 janvier 2013](#)